AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté en date du 17/11/2025, le Maire de Saint-Chaptes a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les personnes publiques associées et consultées ou autrement ont été saisies pour avis.

Le projet de révision générale du Plan local d'Urbanisme, avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Municipal de Saint-Chaptes, fera l'objet d'une enquête publique, du **mercredi 10 décembre 2025 au lundi 12 janvier 2026** inclus.

À cet effet, le président du tribunal administratif de Nîmes a désigné M. Guy FREMAUX, ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprendra notamment le projet de PLU ainsi que les réponses émises par les personnes publiques associées interrogées, le bilan et le contenu des concertations publiques antérieures.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique version papier et numérisée à l'accueil de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture, ainsi que sur le site de la commune :

https://www.saintchaptes.com/Dossier_enquete_publique_revision_PLU

et consigner ses observations sur les registres d'enquête prévus à cet effet ou les adresser, par écrit, en Mairie de Saint-Chaptes, 110 Avenue du Champ de Foire - 30190 Saint-Chaptes, à l'attention du commissaire enquêteur, ou par mail : ***mairie@stchaptes.fr***

M. Guy FREMAUX, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Saint-Chaptes aux jours et heures suivants :

- le 10/12/2025 de 9h00 à 12h00, assurant l'ouverture de l'enquête publique.
- le 22/12/2025 de 9h00 à 12h00.
- le 12/01/2026 de 9h00 à 12h00, assurant la clôture de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur transmis au Maire de la commune de Saint-Chaptes dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public, en Mairie et à la préfecture, pendant une durée d'un an.

A la suite de la prise en compte du rapport du commissaire enquêteur, le projet de PLU sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de Saint-Chaptes.

Le Maire
MAZAUDIER Jean-Claude